









multidisciplinaires et plus scientifiques. Dans cet esprit, la CRD demande d'être associée, le plus en amont possible, aux divers projets d'aménagement de la RBC .

- Réforme à penser en termes de compétences territoriales plus élargies (notamment à l'échelle métropolitaine) et/ou plus spécifiques par rapport aux diverses échelles territoriales à traiter (échelles des quartiers, des communes,..) ; (voir point 2 "la mise en oeuvre de la « communauté métropolitaine » (C.M.)).
- Réforme pour une meilleure prise en compte des problématiques urbaines aiguës telles : le bruit (les plans de vol, le trafic,), la pauvreté, l'environnement (les pollutions, les nuisances diverses,), la mobilité, la santé, ..., via des commissions de travail et de réflexion élargies à des acteurs de terrain, à des organismes de recherche et scientifiques, ainsi qu'aux universités (voir point : « La prise en compte d'une série de matières communautaires ayant une portée urbanistique, spécifiquement régionale, dans une vision prospective et globale de Bruxelles).
- Réforme en termes de recherches et d'études à promouvoir ou à accompagner dans les domaines de prospective du développement urbain et métropolitain. Activités nouvelles possibles grâce à une requalification de sa représentation en liaison avec les administrations régionales dont elle dépend et en synergie avec les universités et centres de recherches de l'enseignement supérieur (exemple : parrainage ou membre du Comité d'accompagnement d'Innoviris, collaboration avec les facultés et instituts d'urbanisme, Brussels Studies Institute et Brussels Academy, ...).